

Envoi par recommandé
(votre nom et adresse)

(nom et adresse du fournisseur)
(lieu, date)

Objet : Contestation des frais

Référence : (numéro de facture/ référence dossier contentieux)

Numéro de client :

Madame, Monsieur,

En date du (date de réception du courrier), j'ai reçu un décompte dont la référence est XXXXX. Les montants réclamés comprennent des frais (indemnité forfaitaire ou clause pénale, courriers facturés, intérêts de retard) prévus dans vos conditions générales.

Je conteste tous les frais réclamés car je n'ai pas marqué mon accord sur vos conditions générales.

Pour que vos conditions générales s'appliquent, deux conditions doivent être remplies :

1. J'ai eu la possibilité de prendre connaissance des conditions générales avant de conclure le contrat ;
2. Je les ai acceptées.

Ces règles découlent de l'article 1108 du Code civil et sont appliquées aux fournisseurs d'énergie par les cours et tribunaux (voyez les décisions suivantes : J.P. Fontaine l'Evêque, 18 janvier 2007, *J.L.M.B.*, 2007, 1362 et s.; J.P. Tournai (2^{ème} cant.), 16 juin 2015, *J.T.*, 2016, p.228-229 ; J.P. Wavre (2^{ème} cant.), 29 juin 2010 et Civ.Huy, 2 novembre 2011, disponibles sur le site www.energieinfowallonie.be).

Depuis la libéralisation du marché de l'énergie, je n'ai jamais conclu de contrat avec un fournisseur d'énergie. Vous me fournissez de l'énergie en tant que fournisseur « par défaut », c'est-à-dire le fournisseur désigné par la législation. Je n'ai donc jamais accepté vos conditions générales. Plusieurs décisions de justice reconnaissent que les conditions générales du fournisseur ne s'appliquent pas s'il est fournisseur par défaut (Voyez les décisions suivantes : J.P. Florennes, 16 octobre 2012 et J.P. Hamoir, 14 juin 2012, publiées sur le site internet www.energieinfowallonie.be).

Les frais réclamés ne sont pas dus. Je vous dois donc la somme de XXX € (montant réclamé moins montant des frais) à augmenter éventuellement des intérêts au taux légal (prenant cours à dater de la mise en demeure).



Je vous propose de m'envoyer un nouveau décompte.

Facultatif :

- Dans l'attente de ce décompte, je m'engage à vous payer le montant de la dette principale dans les 15 jours (ou un autre délai).

Sans réponse de votre part d'ici 15 jours, je considère que vous marquez votre accord sur la suppression des frais.

Ce courrier ne constitue en aucun cas une reconnaissance qui pourrait diminuer mes droits ou augmenter mes obligations.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

(votre nom)

(signature)

Avertissement : La législation est en perpétuelle évolution. Malgré une procédure rigoureuse, Energie info Wallonie ne peut garantir la mise à jour permanente des documents. Veuillez à adapter le document à votre situation personnelle.



Energie Info Wallonie
Rue Nanon 98 • B-5000 Namur (Belgique)
info@energieinfowallonie.be

www.energieinfowallonie.be